Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 035-253500821-20260910-BS202618-DE

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL
SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026

Nombre Total de membres :		
En exercice	**Présents**	**Qui ont pris part au vote**
11	8	8

8 H 00, le bureau du Syndicat Eau des Portes de Bretagne le ses séances, sous la présidence de Monsieur Teddy Les convocations individuelles, l'ordre du jour ainsi que le ransmis par écrit aux membres le 3 septembre 2026.

Vote :
Vote à main levée
Pour : 8
Contre : /
Abstention : /

BS 2026-18 : GESTION PATRIMONIALE – VALIDATION PRO ET DCE MS-2026-03

Présents (8)

Messieurs Teddy REGNIER –Serge BERGE – Michel ERRARD – Madame Vanessa ALLAIN (VITRE COMMUNAUTE)

Monsieur Ronan SALAUN (LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE)

Messieurs Gilles DETRAIT – Jean-Marc LEVEQUE (PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE)

Monsieur Philippe HUBERT (SIEA LE PERTRE)

Absents excusés (3)

Monsieur Arnaud DUPUIS (VITRE COMMUNAUTE)

Madame Isabelle GAUTIER (LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE)

Monsieur Jean-Marc DESHOMMES (PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE)

Assistaient également à la réunion (sans voix délibérative) :

Madame Hélène BELINE, Messieurs Benoit BOURGES, Cédric LE GARREC, Adrien LUCAS (EAU DES PORTES DE BRETAGNE)

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 035-253500821-20260910-BS202618-DE

BS 2026-18 : GESTION PATRIMONIALE – VALIDATION PRO ET DCE MS-2026-03

Vu la délibération N° CS 2021-66 du 9 décembre 2021 relative à l'attribution du marché de travaux pour la gestion patrimoniale du réseau d'eau potable,

Vu la délibération n° CS 2022-27 du 24 mars 2022 relative à l'attribution du marché de maitrise d'œuvre pour les travaux de gestion patrimoniale,

Vu la délibération n° CS 2026 27 du 28 mai 2026 relative à la délégation accordée au bureau pour l'attribution des marchés subséquents de gestion patrimoniale,

Monsieur le Président expose :

Par délibération du 9 décembre 2021, le Comité syndical a attribué le marché de travaux de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable à un pool de 8 entreprises dans le cadre d'un accord cadre multi-attributaire à marchés subséquents d'une durée de 6 ans.

Par délibération du 24 mars 2022 le marché de maîtrise d'œuvre de gestion patrimoniale a été attribué aux bureaux d'études suivants :

- Lot Sud : ARTELIA
- Lot Nord : Cabinet BOURGOIS
- Lot Est : OCEAM

Le Service Distribution du Syndicat se réserve le droit de réaliser les études en interne ou de les confier aux bureaux d'études de maîtrise d'œuvre.

Le Service Distribution a recensé une nouvelle opération de renouvellement à réaliser en 2026. Les études de maîtrise d'œuvre ont été réalisées par le Cabinet ARTELIA.

Monsieur le Président invite M. Cédric LEGARREC, technicien au service Distribution, à présenter cette nouvelle opération.

Le tableau ci-dessous présente la nouvelle opération envisagée :

Référence Marché	Secteur	Références opérations	Communes	Adresse	Linéaire estimé (ml)	Nombre branchements renouvelés	Devis estimatif (€ HT)
MS-2026-03	Sud	MS-2026-03	Domalain	Domalain SUD	6 465	42	685 655 €
				Total programme :	**6 465**	**42**	**685 655 €**

A l'issue des études de projet, l'enveloppe totale de travaux s'élève à 685 655 € HT pour un linéaire de réseau renouvelé de 6 470 ml environ.

Le dossier de consultation est constitué du Règlement de la consultation (RC), de l'Acte d'engagement (AE), du Cahier des clauses administratives particulières (CCAP), du Cahier

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 035-253500821-20260910-BS202618-DE

des clauses techniques particulières (CCTP), du Bordereau des prix unitaires (BPU) et du Détail estimatif (DE).

Les critères de jugement des offres proposés sont :

- Valeur technique : 40 %
- Coût des travaux : 50 %
- Délai d'exécution : 10 %

Il est proposé aux membres de valider le projet de maîtrise d'œuvre, le dossier de consultation des entreprises et de lancer la consultation pour ce marché subséquent de gestion patrimoniale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau syndical *:*

- ***Valide*** *le projet de maitrise d'œuvre, l'enveloppe financière totale des travaux de 685 655.00 € HT et le dossier de consultation des entreprises pour les travaux de gestion patrimoniale n° MS-2026-03,*
- ***Autorise*** *le Président à lancer la consultation et à signer tout document relatif à cette affaire.*

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Au registre suivent les signatures,
Le Président
Teddy REGNIER

Teddy REGNIER
PRESIDENT
17 sept. 2026